

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA
COMMISSION DE DISCIPLINE

Procès-Verbal N°16 Du 10 Mars 2025.

Saison 2024/2025.

Membres Présents/

- A/J. BENCHAAABANE – F. GUEDDAH.
- A. MESKINE – R. LEKMOUCHI (absent excusé).

Affaire n°134 / Rencontre W.J.S / J.S.B.A (S) du 08 Mars 2025.

- Partie arrêtée à la 80^{ème} minute de jeu suite à une agression du directeur de jeu par un joueur de l'équipe du JSBA.

La commission de discipline décide et conformément à l'article 117

Alinéa a :

- Match perdu par pénalité 3-0 pour le club fautif.
- Joueurs/- BENAREF Islem (JSBA) Lic. N°0520 est suspendu un (01) an ferme Pour agression envers officiel + vingt mille dinars (20.000 DA) amende.
- DJEBBAR Hani (JSBA) Lic. N°1515 Avertissement.
- MEHDI Chebi (JSBA) Lic. N°2932 Avertissement.
- Le secrétaire de l'équipe du JSBA, Mr RABHI Rachid Lic. N°D0053 est suspendu Jusqu'à nouvel ordre et convoqué devant la commission de discipline le Lundi 17 Mars 2025 à 12h00 au siège de la ligue.
- HADDAG Imad(WJS) Lic. N°1505 Avertissement.
- BOUNEMRI Sami (WJS) Lic. N°2008 Avertissement.
- MAHFOUD Rabah (WJS) Lic. N°1027 Avertissement.

Affaire n°135 / Rencontre J.J.A / J.S.B.B.L (S) du 07 Mars 2025.

Joueurs/

- LADAYCIA Houssemeddine (JJA) Lic. N°0087 Avertissement.

-ZERAZEHI Oubei (JJA) Lic. N°0186 Avertissement.

-BOUGUELLA Mohamed houcin (JJA) Lic. N°0252 Avertissement.

-BOUCHEHIT Abdelhak (JSBBL) Lic. N°1731 Avertissement.

Affaire n°136 / Rencontre C.R.M.S / C.S.B (S) du 07 Mars 2025.

Joueur/

-BOUGOURSA Mohamed el amine (CSB) Lic. N°0292 Avertissement.

Affaire n°137 / Rencontre A.R.M.S / C.A.M.S (S) du 08 Mars 2025.

Joueurs/

-MEZEDJRI Bilel (ARMS) Lic. N°2963 Avertissement.

-AZAZ Anis (ARMS) Lic. N°0247 Avertissement.

-BOUHADRA Achraf (CAMS) Lic. N°1816 Avertissement.

-KAOUANE Ahmed mostafa (CAMS) Lic. N°1842 Avertissement.

-BOUNOUARA Wassim (CAMS) Lic. N°3916 Avertissement.

-HADDAD Walid (CAMS) Lic. N°1871 est sanctionné d'une amende de Cinq mille dinars (5.000 DA) pour contestation de décision.

-BOUAFFAR Mohamed salah (CAMS) Lic. N°1874 est suspendu un (01) match Ferme pour cumul de carton.

-ZATOUT Ahmed (Entraîneur CAMS) Lic. N°E0054 est suspendu jusqu'à nouvel Ordre et convoqué devant la commission de discipline le Lundi 17 Mars 2025 à 13h00 au siège de la ligue.

-Pour conduite incorrecte de l'équipe du CAMS (cinq (05) joueurs signalés), mille Dinars (1.000 DA) amende.

Affaire n°138 / Rencontre F.C.T / C.R.D (S) du 07 Mars 2025.

Joueur/

-SEGHIR Mouatez (CRD) Lic. N°0367 Avertissement.

Affaire n°139 / Rencontre M.A.T / I.R.B.C (S) du 08 Mars 2025.

-Partie arrêtée à la 64^{ème} minute de jeu suite à l'agression du directeur de jeu et de son assistant par des joueurs de l'équipe de l'IRBC.

-La commission de discipline décide et conformément à l'article 117 alinéa b :

-Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe de l'IRBC.

Joueurs/

-DJEMAI Salim (IRBC) Lic. N°3274 est suspendu deux (02) ans fermes pour Agression envers officiel + dix mille dinars (10.000 DA) amende.

-DJEBIEN Nedjm-eddine (IRBC) Lic. N°1775 est suspendu deux (02) ans fermes Pour agression envers officiel + dix mille dinars (10.000 DA) amende.

-BELKAHLA Adel (IRBC) Lic. N°1772 est suspendu deux (02) ans ferme pour Agression envers officiel + dix mille dinars (10.000 DA) amende.

-HAMOUDA Nafa (IRBC) Lic. N°1780 est sanctionné d'une amende de cinq Mille dinars (5.000 DA) pour contestation de décision.

-HAMOUDA Ramzi (IRBC) Lic. N°1777 est sanctionné d'une amende de cinq Mille dinars (5.000 DA) pour contestation de décision.

-BOUSBIA Rami (MAT) Lic. N°0083 est sanctionné d'une amende de cinq mille Dinars (5.000 DA) pour contestation de décision.

-IMKOHLA Ahmed (MAT) Lic. N°3380 Avertissement.

Affaire n°140 / Rencontre N.R.I.F / E.M.A.B (S) du 06 Mars 2025.

Joueurs/

-BEDDAI Laidi (NRIF) Lic. N°3955 Avertissement.

-LOUAHEM Badr-eddine (NRIF) Lic. N°3012 Avertissement.

-MEKSEN Ihab (NRIF) Lic. N°3011 Avertissement.

-BOURENANE Walid (EMAB) Lic. N°2069 Avertissement.

-CHEBEL Abderahim (EMAB) Lic. N°1831 Avertissement.

-BOUABBAS Adel (EMAB) Lic. N°0304 Avertissement.

-BOUCHAHMA Imed (EMAB) Lic. N°0394 est suspend un (01) match Ferme pour cumul de carton.

Affaire n°141 / Rencontre J.S.B.E.H / E.S.E.A (S) du 07 Mars 2025.

Joueurs/

-BENMERABET Abderaouf (JSBEH) Lic. N°1791 Avertissement.

-BOUCHELOUKH Islem (JSBEH) Lic. N°1799 Avertissement.

- MEHKALFI Abdellah (JSBEH) Lic. N°3925 Avertissement.
- BOUDEFA Mohamed lamine (ESEA) Lic. N°2819 Avertissement.
- LEKEHAL Wassim (ESEA) Lic. N°2820 Avertissement.

Affaire n°142 / Rencontre C.B.S.B / J.S.C (S) du 07 Mars 2025.

Joueurs/

- LATRECHE Nail (CBSB) Lic. N°3075 Avertissement.
- SAYED Abderahim (CBSB) Lic. N°3072 Avertissement.
- BOURGHIDA Zkria abdelleh (JSC) Lic. N°1161 Avertissement.
- AZGHA Ala-eddine (JSC) Lic. N°0874 Avertissement.

Affaire n°143 / RESERVES C.B.S.B

-Attendu les réserves déposées par le club du CBSB lors de sa rencontre face à l'ESEA du 25 / 02/2025 contre le joueur BOUDEFFA Mohamed lamine Lic. N°2819.

Attendu que ces réserves sont recevables dans la forme conformément à l'article 85 alinéa 3.

-Attendu qu'après vérification auprès de la LRFC, ce joueur était sous le coup d'une Sanction pour tentative d'agression envers officiel.

-Attendu que ce joueur n'a pas purgé sa sanction complètement.

-Attendu que ce joueur à jouer son premier match contre le club CRT alors qu'il est encore suspendu.

Pour ces motifs : la commission de discipline décide et conformément à l'article 95

Alinéa 2 de déclarer :

- Match perdu par pénalité.
- Défalcation de trois (03) points pour l'équipe de l'ESEA.
- Joueur BOUDEFFA Mohamed lamine Lic. N°2819 est suspendu quatre (04) matchs fermes en sus de sa sanction initiale (04+01=05).
- Un (01) mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le secrétaire du club.
- Dix mille dinars (10.000 DA) amende.

RECTIFICATIF.

Suite au nouveau rapport déposé par l'officiel du match REA / MAT reconnaissant son erreur sur le signalement du joueur BOUGANDOURA Moussa Lic. N°3491 au lieu de BOUGARNE Nail Lic. N°3489, Pour ce motif La commission de discipline décide de lever la sanction au premier et de l'attribuer au second.

Affaire n°131 (Bis).

AUDIENCE.

-Après avoir auditionner et écouter l'entraîneur de l'équipe du DRMS,MR FERNANA Abdelwaheb Lic. N°E0036 la commission de discipline décide de lever sa suspension.

CONVOCATION.

La commission de discipline convoque les arbitres Mr REMITA Aymen et Mr BEKKOUCHE Mohamed assil le Jeudi 13 Mars 2025 à 12h00 au siège de la ligue pour affaire les concernant.

